RÈGLEMENT CHALLENGES CD 76 GARCONS ET FILLES U 10

<u>Objectif: Sélectionner 8 jeunes, licenciés dans le CD 76, dans chaque Challenge Départemental Orange, Vert et Jaune, Wild Card comprises.</u>

- Article 1 : Les Wild Card seront distribuées par l'Équipe Technique Régionale (ETR).
- Article 2 : Chaque participant recevra 1 point par match gagné plus 1 point par TMC gagné.
- Article 3 : En cas d'égalité, le plus jeune devancera au classement le plus âgé.
- **Article 4** : Le responsable coordinateur sera un élu membre de la Commission des Jeunes du CD76 : Éric BROUSSIN Tel : 06.10.20.04.01 Mail : eric.broussin@fft.fr
- **Article 5** : L'affiche et le règlement du Challenge seront communiqués à tous les enseignants professionnels et les Présidents de club et seront disponibles sur le site du CD 76.
- **Article 5-1**: Les points du Challenge seront comptabilisés uniquement pour les matchs des tournois sélectionnés sur l'affiche créée en début de saison sportive.
- **Article 5-2** : Le choix des tournois constituants l'affiche se fera par les membres de la Commission Jeunes conseillés par l'équipe technique.
- **Article 5-3**: Si un tournoi du Challenge devait être annulé, faute de participant ou tout autre cas de force majeure, il ne serait pas remplacé par un autre tournoi hors Challenge.
- Article 6 : Les résultats seront disponibles sur le site du CD 76, rubrique Commission Jeunes.
- **Article 7** : Régulièrement, le responsable coordinateur du Challenge communiquera au CD 76 le classement général.

Les convocations pour la phase finale seront envoyées par mail à tous les qualifiés ainsi qu'au Juge Arbitre de chaque étape.

Les convocations seront disponibles sur le site du CD 76.

Article 8 : Pour les joueurs qui changeraient de couleur en cours de saison, les points acquis en Orange seront comptabilisés en Vert, ceux en Vert le seront en Jaune.

Article 9 : Les jeunes U10 classés 30/4 ou mieux, pourront être reversés dans le Challenge Jaune (en concertation avec l'enseignant de club et l'ETR).

Pour 2025, les finales départementales se joueront en format 5 et auront lieu :

- Pour les oranges, le lundi 7 avril (lieu à déterminer).
- Pour les verts, le lundi 7 avril (lieu à déterminer).
- Pour les jaunes, le lundi 7 avril (lieu à déterminer).